

**Association Française des  
Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés  
CGPC**

Affiliée au Certified Financial Planner Board of Standards  
et à l'International Certified Financial Planners Council  
*Association déclarée loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (et textes subséquents)*

---

**EXAMENS DE CERTIFICATION**

**2003**

**Unité de valeur 5**

**Synthèse - Diagnostic et conseil patrimonial global**

*Durée : 4 heures*

*Coefficient 2*

*Documents à disposition : Néant*

---

Siège social : 5, rue Tronchet - 75008 PARIS  
Tel. 01 40 06 08 08 - Fax. 01 40 06 96 23  
e-mail : [info.cgpc@wanadoo.fr](mailto:info.cgpc@wanadoo.fr)  
Web : [www.cgpc.net](http://www.cgpc.net)

Vous recevez Monsieur DUBOIS dans le contexte de son prochain retour d'expatriation.

Le texte suivant ainsi que les annexes reprennent les éléments évoqués lors de l'entretien.

## **I) DESCRIPTION DE LA FAMILLE**

Monsieur Jean DUBOIS a 50 ans. Il est marié (Communauté Réduite aux Acquêts, sans contrat ni convention particulière). Tous les biens possédés sont communs.

Son épouse, Anne, a également 50 ans et n'exerce plus d'activité professionnelle depuis 20 ans. Elle n'envisage pas de reprendre une activité dans le futur.

Monsieur et Madame DUBOIS ont 2 enfants majeurs et financièrement indépendants.

Aucun héritage significatif ne viendra modifier la situation financière de la famille dans le futur.

## **II) CONTEXTE DE LA RENCONTRE**

Après un début de carrière en France (de 23 à 38 ans), Monsieur DUBOIS s'est expatrié en Afrique où, après avoir exercé diverses activités, il a créé une société de négoce qu'il vient de vendre.

Le montant de la cession lui laissera 2 millions d'euros après avoir payé toutes charges et impôts.

La famille reviendra en France dans quelques semaines et Monsieur DUBOIS deviendra consultant en négoce international, activité qu'il entend mener pendant les 15 prochaines années. Il table sur un revenu professionnel (BNC) de 80.000 € par an, charges sociales déduites.

Monsieur DUBOIS se pose un certain nombre de questions à la veille de son retour et, n'étant pas un financier professionnel, attend de vous des informations et une approche stratégique claires. Le choix des produits ou solutions spécifiques relèvera d'un second entretien... si Monsieur DUBOIS est convaincu par la logique d'ensemble de votre démarche.

## **III) OBJECTIFS POURSUIVIS**

A son retour Monsieur DUBOIS doit :

- Retrouver des repères, notamment par rapport à la fiscalité d'un résident fiscal français;
- se loger ;
- préparer la retraite ;
- mettre en place un système de protection financière pour son épouse au cas où un accident lui surviendrait ;
- placer les capitaux dont il dispose à son retour ;
- commencer à envisager un processus de donation à ses enfants

#### IV) DONNEES FINANCIERES

Voir en annexes les éléments de bilan et de budget

#### V) QUESTIONS POSEES

- **V-1 : LA FISCALITE FRANCAISE**

Monsieur DUBOIS s'attend à payer des impôts à son retour en France mais n'a pas de vision précise de ce qu'il devra payer chaque année (on raisonnera en année pleine)

*Impôt sur le revenu ?*

*Impôt de Solidarité sur la Fortune, le cas échéant ?*

*Droits de succession à prévoir sur la base du patrimoine actuel sans disposition testamentaire particulière ?*

*Droits de succession dans l'hypothèse où Monsieur et Madame DUBOIS changeraient de régime matrimonial en faveur d'une Communauté Universelle avec attribution au conjoint survivant.*

A l'occasion de cette revue de détail Monsieur DUBOIS se demande s'il n'aurait pas un intérêt fiscal immédiat (et futur) à ne rapatrier en France qu'une partie de ses capitaux et à faire gérer une partie de ses fonds (500.000 €) en Suisse, au Luxembourg ou ailleurs ?...Qu'en pensez-vous ?

- **V-2 : SE LOGER**

Comme vous l'avez vu dans les éléments de la découverte du client, Monsieur et Madame DUBOIS sont propriétaires d'un appartement à Dijon. Ce bien avait été acheté 5 ans avant leur départ en Afrique. D'une valeur vénale de 100.000 € aujourd'hui, il rapporte un loyer net de charges de 5.000 €

Vos prospects ne reprendront pas cet appartement et s'installeront en banlieue parisienne. En outre les locataires de Dijon, arrivant en fin de bail, ont signifié leur congé...Monsieur et Madame DUBOIS s'interrogent (et souhaitent entendre votre opinion) sur la conduite à tenir : re-louer comme placement sécuritaire ou vendre ?

Nos prospects s'interrogent également sur l'opération à réaliser pour leur future résidence principale. Ils ont visité un pavillon qui leur conviendrait parfaitement et qui pourrait être aussi bien **acheté (450.000 €) que loué (20.000 € par an charges comprises)**

Quel est votre conseil ? Acheter ou louer ?

En cas d'achat, quel financement retenir ? Plusieurs amis leur ont parlé d'un crédit remboursable in fine sur une quinzaine d'années.....

Note: Monsieur et Madame DUBOIS nous précisent qu'ils souhaitent rester en région parisienne lorsqu'ils seront en retraite.

- **V-3 : ANTICIPER LA RETRAITE**

Monsieur DUBOIS n'a pas cotisé dans les régimes sociaux français (CNAV, ARRCO, AGIRC) pendant toute sa période d'expatriation. Il vient de faire établir une simulation de ce que pourrait être sa pension compte tenu de sa période de non-cotisation et de ses perspectives de fin de carrière (BNC de 80.000 € pendant 15 ans – adhésion à la CIPAV).

**Voir en annexe le budget actuel et le chiffrage de la retraite**

Compte tenu de ces éléments, comment se présentera le budget en retraite ? Monsieur et Madame DUBOIS pourront-ils maintenir un train de vie identique à celui qui est le leur aujourd'hui ou devront-ils trouver des ressources additionnelles ?

- **V-4 : ASSURER LA PROTECTION DU CONJOINT**

Monsieur DUBOIS ne s'est jamais soucié de prendre des dispositions pour garantir la sécurité financière de son épouse au cas où il disparaîtrait avant elle. Il est conscient qu'un décès peut se produire aussi bien demain que dans plusieurs années et veut immédiatement parer au pire...

Madame DUBOIS a toujours fait le maximum pour épauler son mari, en particulier dans les moments difficiles, et elle n'a pas ménagé sa peine pour que les enfants fassent de brillantes études qui leur donnent d'ores et déjà une situation aisée.

Que pouvez-vous conseiller à Monsieur DUBOIS pour satisfaire son désir de protection de son épouse ?

- **V-5 : PLACEMENT DES CAPITAUX**

Compte tenu des propositions que vous aurez faites précédemment, comment bâtir une stratégie de placements financiers sachant que vos prospects :

1. n'ont pas de projet à court terme autre que ceux qui vous ont été présentés
2. n'ont pas d'aversion particulière pour tel ou tel type de risque
3. veulent avoir une retraite confortable dans 15 ans
4. veulent optimiser la fiscalité
5. ne veulent pas avoir les contraintes d'une gestion quotidienne

Quel rendement pouvez-vous offrir pour chaque type de placement sur un horizon à 15 ans ?

- **V-6 : DONATION AUX ENFANTS**

Monsieur DUBOIS a entendu dire que les parents pouvaient organiser de leur vivant la transmission de tout ou partie de leur patrimoine à leurs enfants.

Cependant, comme cela a déjà été indiqué, lesdits enfants ne manquent de rien aujourd'hui et les parents ne seraient pas très enclins à se dépouiller trop tôt de leurs biens, considérant qu'avec l'allongement de la durée de la vie ils pourraient dans quelques années connaître des problèmes de santé, voire de dépendance ...

Pouvez-vous les éclairer sur les avantages et inconvénients de ces mécanismes de donations et leur donner des pistes de solution ?

**BAREME DE NOTATION**

<b>QUESTION 1 : DEFINITION DES DONNEES FISCALES /</b>	<b>8 points</b>
<b>QUESTION 2 : SE LOGER</b>	<b>8 points</b>
<b>QUESTION 3 : ANTICIPER LA RETRAITE</b>	<b>5 points</b>
<b>QUESTION 4 : PROTEGER LE CONJOINT</b>	<b>6 points</b>
<b>QUESTION 5 :BATIR UNE STRATEGIE DE PLACEMENTS</b>	<b>10 points</b>
<b>QUESTION 6 : TRANSMETTRE AUX ENFANTS</b>	<b>3 points</b>
<b>TOTAL</b>	----- <b>40 points</b>

## ANNEXE 1

### BILAN DE LA FAMILLE DUBOIS

#### ACTIFS (montants en euros)

	€
<u>IMMOBILIER</u>	
Appartement Dijon	100 000
<u>VALEURS MOBILIERES</u>	
Portefeuille (80% obligations; 20% actions)	120 000
<u>LIQUIDITES</u>	
Produit (net) de la cession à recevoir	2 000 000
Compte courant	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 240 000</b>

## ANNEXE 2

### ELEMENTS DE BUDGET PREVISIONNEL

(montants en euros)

	€	
<u>RESSOURCES</u>		
B.N.C.	80.000	
Loyers appartement Dijon ?	5.000	à préciser
<u>DEPENSES</u>		
Impôt sur le revenu	?	
Autres impôts	?	
Loyer ?	20.000	à préciser
Dépenses courantes	30.000	
Loisirs et divers	6.000	

### ANNEXE 3

## ELEMENTS RELATIFS A LA RETRAITE

montants annuels bruts exprimés en €

Pour un départ à	60 ans	62 ans	65 ans
Régime de base	3 636	5 040	7 332
ARRCO	2 028	2 292	2 604
AGIRC	744	840	960
CIPAV	0	8 664	12 900
<b>Total des pensions</b>	<b>6 408</b>	<b>16 836</b>	<b>23 796</b>
Pension de réversion	4 236	10 632	15 084

En ce qui concerne les dépenses, Monsieur et Madame DUBOIS voudraient garder un train de vie équivalent à celui qui est le leur aujourd'hui.

## ANNEXE 4

## TABLES DE CALCUL

<b>IRPP - METHODE SIMPLIFIEE</b>	
R/N inf. à 4 191 €	0
R/N entre 4 191 et 8 242 €	$(R \times 0.0705) - (295.47 \times N)$
R/N entre 8 242 et 14 506 €	$(R \times 0.1974) - (1\,341.38 \times N)$
R/N entre 14 506 et 23 489 €	$(R \times 0.2914) - (2\,704.94 \times N)$
R/N entre 23 489 et 38 218 €	$(R \times 0.3854) - (4\,912.91 \times N)$
R/N entre 38 218 et 47 131 €	$(R \times 0.4394) - (6\,976.68 \times N)$
R/N sup. à 47 131 €	$(R \times 0.4958) - (9\,634.87 \times N)$

<b>ISF</b>	
Inf. à 720 000 €	0%
Compris entre 720 000 et 1 160 000 €	0.55%
Compris entre 1 160 000 et 2 300 000 €	0.75%
Compris entre 2 300 000 et 3 600 000 €	1.00%
Compris entre 3 600 000 et 6 900 000 €	1.30%
Compris entre 6 900 000 et 15 000 000 €	1.65%
Sup. à 15 000 000 €	1.80%

<b>SUCCESSION ENTRE EPOUX</b>	
<b>PART DU PATRIMOINE TAXABLE</b>	<b>TAUX</b>
Moins de 7 600 €	5 %
De 7 600 à 15 000 €	10 %
De 15 000 à 30 000 €	15 %
De 30 000 à 520 000 €	20%
De 520 000 à 850 000 €	30 %
De 850 000 à 1 700 000 €	35 %
Plus de 1 700 000 €	40%

<b>SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE</b>	
<b>PART DU PATRIMOINE TAXABLE</b>	<b>TAUX</b>
Moins de 7 600 €	5 %
De 7 600 à 11 400 €	10 %
De 11 400 à 15 000 €	15 %
De 15 000 à 520 000 €	20%
De 520 000 à 850 000 €	30 %
De 850 000 à 1 700 000 €	35 %
Plus de 1 700 000 €	40%

<b>SUCCESSION ENTRE PACSE</b>	
<b>PART DU PATRIMOINE TAXABLE</b>	<b>TAUX</b>
Moins de 15 000 €	40 %
Plus de 15 000 €	50 %